

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DU SUD

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA MVILA

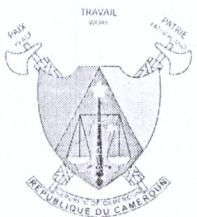
\*\*\*\*\*

PREFECTURE D'EBOLOWA

\*\*\*\*\*

SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES, JURIDIQUES ET  
POLITIQUES

\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

\*\*\*\*\*

SOUTH REGION

\*\*\*\*\*

MVILA DIVISION

\*\*\*\*\*

SENIOR DIVISIONAL OFFICE

\*\*\*\*\*

SERVICE OF ADMINISTRATIVE POLITICAL AND LEGAL  
AFFAIRS

\*\*\*\*\*

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/ AONO/L07/CDPM/2023 DU 02 FEV 2023

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DELEGATION  
DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE DE LA MVILA, DEPARTEMENT DE LA MVILA,  
REGION DU SUD

### 1. Objet de l'appel d'offres

Le Préfet de la Mvila, Autorité Contractante, lance pour le compte du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, un appel d'offres national ouvert pour la construction de la Délégation Départementale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Mvila.

### 2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Travaux préparatoires ;
- Fondation ;
- Elévation ;
- Menuiserie ;
- Plomberie sanitaire ;
- Electricité ;
- Revêtement ;
- Peinture ;
- Toiture ;
- VRD.

### **3. Délais d'exécution**

Le délai maximum prévu par le Maître d’Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d’offres est de **six (06) mois** à partir de la date de notification de l’ordre de service de commencer les prestations.

### **4. Allotissement**

La prestation ne fait pas l’objet d’un allotissement.

### **5. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l’opération à l’issue des études préalables est de soixante-dix millions (**70 000 000**) FCFA.

### **6. Participation et origine**

La participation au présent appel d’offres est ouverte à toute entreprise de bâtiment installée en République du Cameroun et justifiant de capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d’offres.

### **7. Financement**

Les travaux, objet du présent appel d’offres, sont financés par le Budget d’Investissement Public du MINEFOP, Exercice 2023.

### **8. Cautionnement provisoire**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, d’un montant de **un million quatre cent mille (1 400 000)** francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

### **9. Consultation du dossier d’appel d’offres**

Le dossier d’appel d’offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès des services du Maitre d’Ouvrage Délégué, ou à la Préfecture de la Mvila sise à Ebolowa, dès publication du présent avis d’Appel Offres.

### **10. Acquisition du dossier d’appel d’offres**

Le Dossier d’Appel d’Offres peut être obtenu à la Préfecture de la Mvila dès publication du présent avis, contre présentation d’une (01) quittance de versement à la Trésorerie Générale d’Ebolowa d’une somme non remboursable de Cent mille (100 000) francs CFA.

### **11. Remise des offres**

Les Offres, rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme tels, devront parvenir à la Préfecture d’Ebolowa au plus tard le **07/03/2023 à 14 Heures**, heure locale et devront porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/  
AONO/L07/CDPM/2023 DU \_\_\_\_\_  
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA  
DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE DE LA MVILA, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION  
DU SUD**

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

**12. Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du dossier d'appel d'offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre, ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances.

**13. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en un temps ie07/03/2023 à partir de **15 heures précises**, par la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics, siégeant à la Préfecture d'Ebolowa, en présence des Soumissionnaires, ou un de leurs représentants dûment mandatés (même en cas de groupement d'entreprises), ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge.

**14. PRINCIPAUX CRITERES DE SELECTION**

**14.1 CRITERES ELIMINATOIRES**

- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Absence de caution de soumission ;
- Offre (dossier administratif, technique ou financier) non-conforme aux prescriptions du DAO, suivant les dispositions de l'article 28 du RGAO ;
- Omission, dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;
- Omission du sous-détail d'un prix quantifié ;
- Dossier ayant obtenu, au terme de l'analyse technique, moins de 14 éléments positifs (oui) ;
- Absence d'attestation de visite du site dûment signée par le représentant de l'Administration bénéficiaire ;
- Non-conformité du modèle de soumission.

## **14.2 CRITERES ESSENTIELS**

A - Présentation	02 éléments
B - Offre financière	01 élément
C - Références	01 élément
D - Personnel d'encadrement	11 éléments
E - Matériel	04 éléments

N.B : Toute offre n'ayant pas obtenu au moins 14 éléments positifs sur 19 au terme de l'analyse sera éliminée.

## **15. Attribution du marché**

Le Marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

## **16. Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **17. Renseignements complémentaires**

Les Renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours ouvrables auprès des services du Maître d'Ouvrage Délégué, sis à la Préfecture d'Ebolowa, aux heures ouvrables.

## **18. ADDITIF A L'APPEL D'OFFRES**

Le Préfet de la Mvila se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent Appel d'Offres.

### **Ampliations :**

- ARMP/SUD (P.Publication)
- DD MINMAP/MVILA
- DD/MINEFOP/MVILA
- AFFICHAGE/ARCHIVES

Ebolowa, le 02 FEV 2023

**LE PREFET,**  
**(Autorité contractante)**



*Mvogo Sylvac-Mari*  
Administrateur Civil Principal  
Chevalier de l'Ordre National de la Valeur